

## Réinscription au tableau de l'Ordre

Vous devez faire une demande de réinscription au Tableau de l'Ordre dans les situations suivantes :

- vous n'êtes plus inscrit.e au Tableau de l'Ordre depuis moins de quatre (4) ans;
- vous avez démissionné ou avez été radié.e temporairement du Tableau de l'Ordre.

Si vous n'êtes plus inscrit.e au Tableau depuis quatre (4) ans ou plus, le processus de réinscription est différent. Nous vous invitons à consulter le site de l'Ordre et à communiquer avec nous afin d'obtenir des renseignements à ce sujet.

**Pour vous réinscrire au Tableau de l'Ordre, vous devez suivre les quatre (4) étapes suivantes :**

- 1) Remplir le formulaire intitulé *Demande de réinscription au Tableau*. Y joindre le formulaire intitulé *Proposition pour les membres de l'Ordre des acupuncteurs du Québec* (assurances).
- 2) Joindre les documents complémentaires suivants à votre demande si la situation s'y prête (autrement dit, si vous avez répondu « Oui » à certaines des questions du formulaire de réinscription au Tableau).

Lettre confirmant votre statut dans un autre ordre professionnel (confirmation que vous êtes ou avez été membre, limitation, suspension ou restriction au permis d'exercice)	<input type="checkbox"/>
Décision disciplinaire d'un autre ordre professionnel au Québec ou d'une autorité compétente hors Québec vous imposant une sanction	<input type="checkbox"/>
Jugement d'un tribunal canadien ou étranger vous déclarant coupable d'une infraction criminelle, sauf si vous avez eu le pardon	<input type="checkbox"/>
Décision rendue au Québec vous déclarant coupable d'une infraction visée à l'article 188 du <i>Code des professions</i>	<input type="checkbox"/>
Décision rendue hors du Québec vous déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Québec, aurait pu faire l'objet d'une poursuite pénale en vertu de l'article 188 du <i>Code des professions</i>	<input type="checkbox"/>
Document indiquant la nature de la poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus?	<input type="checkbox"/>

3) Acquitter les frais suivants.

Le montant à payer totalise à 2 285,21\$ (taxes incluses).

Cotisation 2026-2027	1 650,00\$
Frais de réinscription	150,00\$
Taxes applicables (TPS, TVQ)	269,55\$
Assurance responsabilité professionnelle (taxe de 9% incluse)	178,06\$
Contribution à l'Office des professions	37,60\$

Le paiement doit être effectué en un versement unique, par chèque ou par virement Interac.

Si vous choisissez de faire votre paiement par virement Interac, vous devez le faire à l'aide d'un compte bancaire établi en votre nom personnel. Vous pourrez procéder au paiement via le portail de votre institution bancaire à l'adresse suivante : [comptabilite@o-a-q.org](mailto:comptabilite@o-a-q.org)

Question de sécurité à inscrire	Quel est mon numéro de membre?
Réponse	Votre numéro de membre en incluant seulement les chiffres et le tiret Exemple fictif : 999-99

Veuillez noter que les frais liés au paiement de la cotisation annuelle, de la réinscription ou de l'assurance responsabilité professionnelle ne sont pas remboursables en cas de démission du Tableau des membres en cours d'année.

4) Faire parvenir votre demande de réinscription à l'Ordre par le courrier ou par courriel à l'adresse [info@o-a-q.org](mailto:info@o-a-q.org).

N'hésitez pas à communiquer avec nous à [info@o-a-q.org](mailto:info@o-a-q.org) si vous avez besoin d'assistance. Nous sommes disponibles pour vous accompagner du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

L'équipe de l'Ordre